

Conseil Municipal du lundi 8 novembre 2021 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt et un, le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, Mme BOUILLEROT Céline, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, M. Christophe ALLÉE, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT,

Absents excusés : Mme ROUAULT Delphine a donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali, M. HEUZÉ Fabien,

Absente : Mme JOSSE Delphine.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 16

Votants : 16 + 1 pouvoir

Date de convocation : 02/11/2021

Secrétaire : Monique MACÉ

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Monique MACÉ-HOREL en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 11 octobre 2021

Présentation de la mise en avant du patrimoine communal au travers de l'opération galette des rois 2022

1. Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé : Attribution du marché
2. Budget commune : Décision modificative n° 2
3. Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenant sur les réseaux EU et EP
4. Tarifs municipaux 2022
5. Médiathèque : Règlement intérieur
6. Communauté de Communes St Méen Montauban : Dotation de solidarité communautaire (DSC)
7. SDE 35 : Rapport d'activités 2020
8. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
9. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 11 octobre 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé : Attribution du marché (DEL 2021-81)

Monsieur le Maire indique que l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la maison de santé n'est pas terminée, il convient donc de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de reporter ce point

Budget commune : Décision Modificative n°2 (DEL 2021-82)

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget prévisionnel 2021 de la commune.

Des crédits « Personnel titulaire » doivent être augmentés de 5 000.00€

Monsieur le Maire propose par conséquent de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	Montant au BP 2021	Modification à apporter	Crédit après modification
Dépenses			
Compte D 6411 Chapitre 12: personnel titulaires	250 000.00 €	+ 5 000.00 €	255 000.00 €
Compte D 615228 Chapitre 11 : Entretien et réparation autres bâtiments	50 000.00 €	- 5 000.00 €	45 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus pour le budget commune

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette décision.

Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenant sur les réseaux EU et EP (DEL 2021-83)

Monsieur le Maire indique que les agents de la collectivité interviennent régulièrement sur les réseaux des eaux usées et pluviales et de la station d'épuration dans le cadre des travaux de :

- Nettoyage et entretien courant des réseaux d'eau usées et pluviales
- Nettoyage et entretien courant des dispositifs d'épuration et de stockage
- Vérification du bon fonctionnement du dispositif
- Réalisation des petites réparations
- Relevés réguliers

Les salaires des agents techniques qui interviennent sur ces tâches sont comptabilisés sur le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose qu'ils soient refacturés au budget annexe de l'assainissement à raison de 62H00 pour l'année 2020 soit un montant de 1 201.74€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ la prise en charge par le budget annexe de l'assainissement des salaires des agents qui interviennent sur des travaux réalisés au sein des réseaux eaux usées et pluviales et sur la station d'épuration

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à la refacturation de la somme de 1 201.74€ au budget annexe de l'assainissement

Tarifs municipaux année 2022 (DEL 2021-84)

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs à appliquer en 2022,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour/3 contre) :

DECIDE de proposer les tarifs suivants pour l'année 2022 :

OBJET	TARIFS 2022 (en €)
MAIRIE	
Photocopie N/B (la page)	0.20
A partir de 50 photocopies N/B, la page	0.10
Photocopie N/B (la page) pour les associations	0.05
Photocopie Couleur (la page)	0.50
A partir de 50 photocopies Couleur, la page	0.30
Photocopie Couleur (la page) pour les associations	0.40

CIMETIERE COMMUNAL	
30 ans (pour 2 m2)	180.00
50 ans (pour 2 m2)	285.00
Mini tombeau avec cavurne (60 x 60) 15 ans	Avec cavurne : 450.00
Case columbarium 10 ans (avec plaque)	510.00
Case columbarium 20 ans (avec plaque)	1020.00
Case columbarium 30 ans (avec plaque)	1530.00
Jardin du souvenir (avec plaque)	82.00
BIBLIOTHEQUE	
Inscription annuelle individuelle	10.50
Inscription annuelle familiale	15.00
Connexion internet : pour les abonnés à la Médiathèque 1 ^{ère} heure gratuite puis à la ½ heure	0.50
Connexion internet : pour les non-abonnés : la ½ heure	0.50
Impression Noir et blanc (la page A4)	0.25
Impression Couleur (la page A4)	1.00
OBJET	TARIFS 2022 (en €)
SALLE DES SPORTS	
Location salle	200.00 (acompte : 120 €)
Location horaire	4.20
DIVERS	
Podium (50 m2)	80.00 (sans montage)
Chaise, l'unité	0.40
1 table de 2 mètres avec 6 chaises	4.00
1 table de 4 mètres avec 12 chaises	8.00
1 table de 2.20 mètres avec 2 bancs	5.00
Barrières, l'unité	1.00
Droits de place, le ml (sans branchement électrique)	1.30
Branchement électrique forfait journalier	3.00
Occupation du domaine public (terrasse...), le m ²	18.00
PONT BASCULE	
La pesée	6.00
Carte de pesée	7.00
SALLES ANNEXES	
Location horaire de salle (contrat annuel)- Hors association communale	4.20

SALLE DES FÊTES (habitants de la commune)		
OBJET	TARIFS 2022	ACOMPTE 2022 (location de salle)
Grande salle		
Grande salle en été	160.00	96.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	190.00	114.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	230.00	138.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	270.00	162.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	55.00	33.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	90.00	54.00
Grande salle pour bal/thé dansant	190.00	114.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	190.00	114.00
Petite salle		
Petite salle en été	65.00	39.00
Petite salle en hiver (1/10 au 31/03)	95.00	57.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	135.00	81.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	165.00	99.00

Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	32.00	19.20
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	65.00	39.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	60.00	36.00
Salle de détente (hiver)	80.00	48.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	130.00	78.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	150.00	90.00
Cuisine		
Cuisine	70.00	42.00
Sous-sol		
Sous-sol	50.00	30.00
Vaisselle		
Flûte	0.10	
dans la salle par couvert	0.50	
dans la salle par couvert (association de Médréac)	0.30	
hors de la salle par couvert	0.90	
Cafetière	6.00	
OBJET	TARIFS 2022 (en €)	
Autres		
Sonorisation	40.00	24.00
Sonorisation (associations)	25.00	15.00
Nettoyage <u>par salle</u> (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	60.00	36.00
SALLE DES FETES (habitants hors commune)		
OBJET	TARIFS 2022	ACOMPTE 2022 (location de salle)
Grande salle		
Grande salle en été	210.00	126.00
Grande salle en hiver (1/10 au 31/03)	260.00	156.00
Grande salle pour un repas en été (cuisine incluse)	300.00	180.00
Grande salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	350.00	210.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (été)	90.00	54.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle (hiver)	130.00	78.00
Grande salle pour bal/thé dansant	250.00	150.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	250.00	150.00
Petite salle		
Petite salle (été)	85.00	51.00
Petite salle (hiver)	130.00	78.00
Petite salle pour un repas en été (cuisine incluse)	175.00	105.00
Petite salle pour un repas en hiver (cuisine incluse)	220.00	132.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	40.00	24.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	85.00	51.00
Salle de détente		
Salle de détente (été)	80.00	48.00
Salle de détente (hiver)	105.00	63.00
Salle de détente pour un repas en été (cuisine incluse)	170.00	102.00
Salle de détente pour un repas en hiver (cuisine incluse)	195.00	117.00
Cuisine		
Cuisine	90.00	54.00
Sous-sol		
Sous-sol	70.00	42.00

Vaisselle		
<i>flûte</i>	0.10	
<i>dans la salle par couvert</i>	0.50	
<i>Hors de la salle par couvert</i>	0.90	
<i>Cafetière</i>	6.00	
Autres		
<i>Sonorisation</i>	70.00	42.00
<i>Nettoyage par salle (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)</i>	80.00	48.00

Pour la location des salles pendant deux journées consécutives, la deuxième journée sera facturée demi-tarif. Le montant de l'acompte à verser sera calculé en conséquence.

Médiathèque : Règlement intérieur (DEL 2021-85)

Madame Magali Gautier, Adjointe au Maire, indique qu'il est nécessaire d'organiser le service de la médiathèque en règlementant les conditions d'accès et d'usage des équipements, des collections et des services. A cet effet, elle donne lecture du règlement intérieur proposé.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre un avis sur le règlement présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur de la médiathèque de Médréac tel qu'il a été présenté.

Communauté de communes St Méen Montauban : Dotation Solidarité Communautaire/Attribution de compensation (DEL 2021-86)

Vu le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) réunie le 5 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/125/MaL du 12/10/2021 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Le régime de la dotation de solidarité communautaire (DSC) a été profondément modifié dans le cadre des discussions de la loi de finances pour 2020.

À compter de 2021, les DSC devront respecter les règles codifiées à l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Parmi les nouveautés, plusieurs évolutions méritent une attention particulière :

- les critères de droit commun (potentiel financier ou fiscal par habitant et revenu par habitant) doivent être majoritaires et représenter au moins 35% de la répartition totale de l'enveloppe,
- les critères de droit commun ci-dessus sont pondérés par la population totale ou la population DGF de chaque commune au sein de l'intercommunalité,
- les critères supplémentaires « librement » choisis doivent avoir pour objectif de « réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes » (sans que ceux-ci ne dépassent individuellement le seuil de pondération des critères obligatoires cités précédemment).

La mise en œuvre des modalités de calcul va impacter à la baisse ou à la hausse les DSC des communes.

Il est proposé de neutraliser les effets de la réforme sur la base des données de la 1ère année de la mise en œuvre, par une révision libre des attributions de compensation versées aux communes. Ainsi les communes qui verraient DSC diminuer en 2021, auront une augmentation du même montant de leur attribution de compensation et inversement. Le montant des attributions de compensations (sauf transfert ou restitutions de charges ou nouvelle révision libre) serait à nouveau figé au niveau du montant 2021 après révision libre.

Au vu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges, le Conseil Communautaire, réuni le 12/10/2021, à l'unanimité a décidé de fixer librement le montant des attributions de compensation.

	POUR MEMOIRE ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020	EVALUATION LIBRE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021 FIXEE LIBREMENT
BLERUAIS	83,06	1 390	1 473,06
BOISGERVILLY	58 239,52	-126	58 113,52
LA CHAPELLE DU LOU DU LAC	49 945,21	5 313	55 258,21
LE CROUAIS	10 859,75	-2 526	8 333,75
GAEL	26 029,28	-1 241	24 788,28
IRODOUER	13 322,88	-11 317	2 005,88
LANDUJAN	6 937,36	471	7 408,36
MEDREAC	112 381,92	347	112 728,92
MONTAUBAN	981 150,80	29 112	1 010 262,80
MUEL	23 913,05	-4 007	19 906,05
QUEDILLAC	44 782,67	2 387	47 169,67
SAINT MALON SUR MEL	7 932,17	-6 367	1 565,17
SAINT MAUGAN	-517,95	-1 314	-1 831,95
SAINT MEEN LE GRAND	524 898,46	-7 175	517 723,46
SAINT ONEN LA CHAPELLE	15 297,00	1 884	17 181,00
SAINT PERN	242 944,89	-7 471	235 473,89
SAINT UNIAC	10 878,84	542	11 420,84
TOTAL	2 129 078,91	-98	2 128 980,91

M. le Maire indique au conseil municipal que la fixation libre des attributions de compensation est conditionnée à l'avis favorable du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et à l'avis favorable des conseils municipaux des communes intéressées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE** la fixation libre des attributions de compensation telle qu'exposée ci-dessus ;
- CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes

SDE 35 : Rapport d'activités année 2020 (DEL 2021-87)

Monsieur Sébastien DEMAY, Conseiller municipal, présente le rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'énergie 35. Les faits marquants en 2020, les missions stratégiques au service des territoires pour le développement de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine et les finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND acte de la présentation du rapport d'activités de 2020 du Syndicat Départemental d'énergie 35 (SDE 35).

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses (DEL 2021-88)

Monsieur le Maire rappelle qu'en comptabilité publique, dès l'instant où un titre de recette est émis, il est directement intégré au compte de la collectivité. Il arrive que certaines sommes ne soient jamais payées pour diverses causes (surendettement, personne introuvable, etc.).

Afin de respecter l'un des principes de base du plan comptable général à savoir le principe de prudence et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la commune, le Conseil municipal peut décider la constatation d'une provision pour dépréciation des créances douteuses dont le recouvrement est soit totalement, soit partiellement incertain.

Le taux de la provision peut s'établir à :

- 15 % pour les créances de faibles montants inférieures à 12 mois,
- 50 % pour les créances de montants importants inférieures à 12 mois,
- 100 % pour les créances supérieures à 12 mois.

Ces taux peuvent être modifiés le cas échéant.

Actuellement il apparaît nécessaire de tenir compte des dettes de certains débiteurs. En conséquence, et pour répondre au principe de prudence, il est nécessaire de prévoir une provision pour dépréciation de ces créances à la clôture de l'exercice 2021 à :

- * 15 % pour les créances suivantes (536.75€+1353.87€ = 1890.62€x15% = 283.59€),
- * 50 % pour les créances suivantes (5398.74€ + 5082.08€ = 10 480.82€ x 50% = 5 240.41€)
- * 100 % pour les créances suivantes 5537.50€ + 57.86€ + 116.15€ = 211.51€ x 100% = 211.51€)

Soit un total à provisionner de 5 735.51€.

Monsieur le Maire propose la création d'une provision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie ;

DE FIXER le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 5 735.51€ correspondant à des loyers de locaux communaux et des prestations périscolaires non encaissés dont les débiteurs sont en difficulté ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEL2021-09)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Equipement informatique mairie	POUZET	7280.40€	10/09/2021
Raccordement réseau EP et EU terrains Allée de la Clôture	MENARD TP	5 640.00€	25/10/2021
Ampoules logements communaux	MAILLARD	481.44€	26/10/2021
Fourreaux football	CAMMA SPORT	278.40€	26/10/2021
Décor de Noël	RODE	965.20€	27/10/2021
Guirlande de Noël	DECOLUM	705.60€	27/10/2021
Installation logiciel BERGER LEVRAULT	BERGER LEVRAULT	840.00€	26/10/2021
Guirlande de Noël	RODE	1397.03€	03/11/2021
Réparation embrayage véhicule Berlingo	GARAGE LA RENAISSANCE	830.59€	05/11/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 8 novembre 2021.

Questions diverses

Laurine Crespel indique que le nouveau conseil municipal des jeunes se réunira le mercredi 24 novembre 2021 ; Sylvain Pestel précise qu'il a participé à la réunion de coordination défense et fait part de quelques informations au conseil municipal ;

Cécile Crespel indique que 15 exposants seront présents lors du marché de Noël qui aura lieu le 20 et 21 novembre 2021 sur le site de la gare vélo rail

Guillaume Pasquier précise que

- l'itinéraire de randonnée se termine, reste l'installation des barrières de sécurité à installer et le traçage des passages piétons ;

- Les travaux du lavoir vont pouvoir commencer ;

- Le chemin communal sur secteur « Beau soleil » a été dégagé, reste empierrement à effectuer ;

- Des travaux sur les réseaux EU et EP sont prévus pour l'habitation située « 22 Bis place de l'église » ;

Magali Gautier fait part de diverses informations :

- Le conseil d'école de l'école des 7 loups est prévue le 9 novembre 2021 ;

- La commission restaurant scolaire se réunie semaine 46 ;

- La subvention Loi Egalim a été obtenue ;

- Le traditionnel repas du CCAS n'aura pas lieu cette année, les personnes ayant 70 ans et + sont invitées à retirer un repas le dimanche 28 novembre 2021 à la salle des fêtes, les membres du CCAS et quelques bénévoles se chargent de visiter les familles concernées ;

Noël Pollet informe que

- les travaux d'aménagement du terrain, avant la pose du skate parc, sont en cours de réalisation par l'entreprise COLAS, le skate sera installé fin novembre ;

- la date limite de dépôts des articles pour le bulletin municipal de fin d'année est fixée au 23/11/2021 ;

- Monsieur le Maire indique que la remise des prix pour le concours Maisons Fleuries année 2021 aura lieu le dimanche 21 novembre 2021 à 11h30 à la mairie.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.
Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 15 novembre 2021 à 20h00